



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 48, RUE DE LA MADELEINE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Monsieur Debaye Raphaël en date du 1er avril 2025,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 48, rue de la Madeleine à Pont-Audemer.

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Debaye Raphaël est autorisé à stationner un véhicule de type Citroën immatriculé GL-459-BA59 au droit du 48, rue de la Madeleine à Pont-Audemer, sur les stationnements réglementaires, afin de procéder à un emménagement, le jeudi 17 avril 2025, de 14 heures à 20 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 16 avril 2025, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services communautaires et Monsieur Debaye Raphaël sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 3 avril 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS